

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 AVR. 2014

REÇU A LA PRÉFECTURE
28 AVR. 2014
PRÉFECTURE
DU BAS-RHIN

LE GOLF DU RHIN

Société anonyme au capital de 1 556 037,19 €

Terrain de l'Île du Rhin - F-68490 CHALAMPÉ
Tél. 03 89 832 832 - Fax 03 89 832 842
Email : golfdurhin@wanadoo.fr - web : www.golf-rhin.com

Préfecture de Région
Service de l'Autorité Environnementale
5 place de la République
67000 STRASBOURG

Chalampé, le 19 avril 2014

Objet : Saisine pour étude d'impact au cas par cas :
Dossier N° F04214P0005

DDT 68 - Courrier arrivée		
	Attrib.	Info.
DDT		
DDT Adjoint		
Adjoint DDT		
M1		
M2		
M3		
SG		
SADR		
SEEEEN	✓	
STRS		
SCAU		
SHBD		

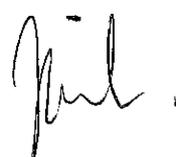
Messieurs,

suite à votre courrier du 29 janvier 2014, nous avons uniformisé et complété notre dossier selon votre demande.

Nous restons à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, nos salutations distinguées.

Service Eau, Environnement et Espaces Naturels				
Arrivé le : 12 MAI 2014				
	Attribution	Réponse pour le	CPA ou sensible	Info
SCAU				
SEEEEN				
STRS	✓			
SHBD				
Diffusion				
Le Chef de Service	Le Bâtiment CCM Bureau			



Michel ZIMMERLIN
Directeur Golf du Rhin

DDT du Haut-Rhin
ENTRÉE
- 9 MAI 2014
DIRECTION



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception	Dossier complet le	N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

Création d'un parcours compact de golf au sein du golf de l'Ile du Rhin de Chalampé

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous-rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
46	Création d'un golf compact d'une superficie de 4 hectares
51	Défrichement d'une superficie de 3 hectares

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet est prévu à l'intérieur du périmètre clos du Golf de Chalampé. Son emprise de 4 hectares s'étend, en partie, sur un boisement pionnier sur alluvions remaniées du Rhin à base de peupliers noirs et d'érables avec un sous-bois de troènes et d'argousiers.

4.2 Objectifs du projet

Le Golf compact est destiné :

- aux écoliers des classes de Chalampé et Rumersheim-le-haut qui participent au cours de golf scolaire.
- aux élèves des professeurs de golf (entre autre ceux de l'Université Populaire).
- aux personnes participant aux opérations portes ouvertes (2 ou 3 x/an)
- aux membres de l'Association du Golf du Rhin lorsque le parcours normal est occupé par une compétition ou un Championnat d'Alsace.
- à tous les joueurs (visiteurs et membres) n'ayant pas le temps de jouer le grand parcours.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

9 trous compacts. Départs synthétiques.

Emprise de l'aménagement : 4 hectares.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les greens sont fauchés très fréquemment. L'arrosage se fait à partir d'une eau pompée dans un plan d'eau, lequel est alimenté à partir d'un puits plongeant dans la nappe phréatique.

Les parcours sont drainés : les eaux excédentaires reviennent au plan d'eau.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Demande d'autorisation de défrichement avec étude d'incidences

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Etude d'impact : procédure du cas par cas

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Parcours et abords	4 hectares

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Iles du Rhin,
sur les territoires
de Chalampé et
Rumersheim-le-Haut
(Haut-Rhin)

Coordonnées géographiques¹

Long. 7 ° 33' 25" 4 Lat. 47 ° 51' 08 " 5

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 7 ° 33' 28 " 6 Lat. 47 ° 51' 01 " 6

Point d'arrivée :

Long. 7 ° 33' 23" 5 Lat. 47 ° 51' 18" 8

Communes traversées :

Rumersheim-le-Haut
Chalampé

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

le golf date de 1969

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Boisement pionnier clair développé sur des alluvions remaniées au moment de la construction du Grand Canal d'Alsace : Peuplier noir et Erable champêtre en strate arborescente, Troène et Argousier en sous-étage. Le site est inscrit dans le périmètre clos du golf existant.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Chalampé approuvé le 26 janvier 2006 :
zone N (golf) POS de Rumersheim-le-Haut mis à jour
le 1er janvier 2006 : zone ND (golf)

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Peuplements secs et alluviaux de Chalampé
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site inscrit Kembs Neuf Brisach
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	FR 1812 ZPS Vallée du Rhin d'Artzenheim à Village Neuf FR 4202000 ZSC Secteur alluvial Rhin Ried Bruch Haut-Rhin
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'eau est gérée en circuit fermé. Les prélèvements sont effectués dans la nappe phréatique à partir d'un puits existant, qui sert à l'ensemble du golf.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La substitution d'une pelouse à un boisement modifie nécessairement la signification écologique. L'incidence sur la faune, dans cet espace clos qu'est le golf, paraît devoir être modeste.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet se situe dans l'espace d'un golf. Il impacte un boisement intégré dans l'aménagement paysager initial du site golfique.
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	En circuit fermé dans les plans d'eau du golf
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	très limité
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	très limité

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui

Non

Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'étude d'impact ne paraît pas nécessaire, dans la mesure où le projet suppose une étude d'incidences liée au défrichement. En d'autres termes, il s'agit de cibler sur le seul élément de l'environnement susceptible d'être impacté et justifiant de mesures compensatoires.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de situation
Photographies du boisement

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

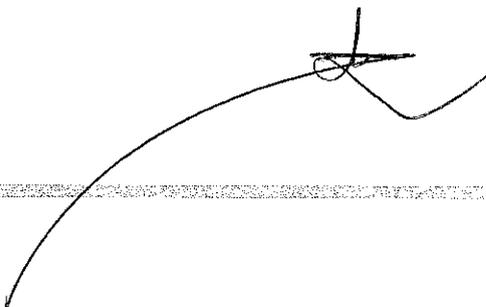
Fait à

Chalampé

le

19 avril 2014

Signature



Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire
À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ DISTINCT
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

Personne physique

Nom		Prénom	
Adresse			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
Code Postal	Localité	Pays	
Tél.	Fax		
Courriel	@		

Personne morale

Nom	GOLF DU RHIN	Prénom	
Adresse du siège social			
Numéro	Extension	Nom de la voie	
	Ile du Rhin		
Code postal	67400	Localité	CHALANPÉ
		Pays	FRANCE
Tél.	03 805 832 832	Fax	03 805 832 842
Courriel	golfdurhin @ wanadoo.fr		

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom	DIETSCHY	Prénom	Denis
Qualité	Président		
Tél.	03 805 832 832	Fax	03 805 832 842
Courriel	golfdurhin @ wanadoo.fr		

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.